**Sondage « Besoins résiduaires de votre administration communale de disposer de documents imprimés dans le cadre des démarches liées aux permis d’environnement, d’urbanisme et unique »**

|  |
| --- |
| **Commune*** Pour quelle commune remplissez-vous ce questionnaire ?
 |

|  |
| --- |
| **Situation actuelle*** Combien de dossiers liés aux permis d’environnement, permis uniques et permis d’urbanisme votre commune reçoit-elle par an ?
* Combien d’enquêtes publiques organisez-vous dans le cadre des permis d’environnement, permis uniques et permis d’urbanisme ?
* Comment votre commune organise-t-elle la consultation des dossiers ?
* Consultation à la commune des dossiers papier :
	+ Oui, pour tous les dossiers.
	+ Uniquement dans certains cas, alors précisez :

    * + Non, expliquez :

    * Consultation à la commune des dossiers numérisés :
	+ Oui pour tous les dossiers.
	+ Uniquement dans certains cas, alors précisez :

    * + Non, expliquez :

    * Consultation en ligne des dossiers (via le site web de la commune) :
	+ Oui pour tous les dossiers
	+ Uniquement dans certains cas, alors précisez :

    * + Non, expliquez :

    * Autre :

    * La mise à disposition des dossiers pour consultation pose-t-elle problème ?
* Dans le cas d'une consultation à la commune des dossiers numérisés :

    * Dans le cas d'une consultation en ligne des dossiers (via le site web de la commune) :

     |
| **Situation future*** Si vous recevez les dossiers de manière électronique, votre commune est-elle favorable à organiser leur consultation à la commune (sur un pc ou sur une borne interactive par exemple) ?
	+ Oui. Quelles seraient les conditions de succès ? Expliquez :

    * + Non. Expliquez vos contraintes :

    * Si vous recevez les dossiers de manière électronique, votre commune est-elle favorable à organiser leur consultation en ligne (via le site web de la commune) ?
	+ Oui. Quelles seraient les conditions de succès ? Expliquez :

    * + Non. Expliquez vos contraintes :

    * Si vous recevez les dossiers de manière électronique, votre commune a-t-elle la possibilité d'imprimer si vous le jugez nécessaire ?
* Les documents A4
	+ en couleur
	+ en noir et blanc
	+ non, expliquez vos difficultés :

    * Les documents A3
	+ en couleur
	+ en noir et blanc
	+ non, expliquez vos difficultés :

    * Les documents grand format (A2, A1, A0)
	+ en couleur
	+ en noir et blanc
	+ non, expliquez vos difficultés :

     |